

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JANVIER 2021

Le vingt et un janvier deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Ruche, au nombre de quinze en suite de la convocation faite le 14 janvier 2021.

REGLES APPLICABLES A LA PUBLICITE DES TRAVAUX DE L'ORGANE DELIBERANT

Dans un contexte d'épidémie au CORONAVIRUS / COVID-19, et suite aux mesures à observer dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, et notamment le respect des règles. A compter du samedi 16 janvier 2021, à partir de 18 heures, le public n'est plus autorisé à se déplacer pour assister à une séance de conseil municipal (règle du couvre-feu).

DÉCISIONS

1°/ FRAIS DE PARTICIPATION ECOLE PUBLIQUE ET PARTICIPATION AUX FRAIS DES ECOLES SPECIALISEES

Bilan frais de participation 2020 à l'école publique des Korrigans

Le bilan financier de l'année 2020 concernant les frais de participation au fonctionnement de l'école des Korrigans est de 253.32€ par enfant et la participation pour les fournitures scolaires est de 34.45€ par enfants **soit une participation totale de 287.77€ par enfant.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer, au titre de la participation de l'année 2021, le forfait communal de 287.77€, aux écoles spécialisées ULIS et CLIS.
- d'attribuer, au titre de la participation de l'année 2021, le forfait communal de 143.89€, aux écoles spécialisées de langue bretonne.
- de refuser toutes autres demandes de participations aux frais d'écoles extérieures à la commune, offrant les mêmes services que l'école publique communale.

2°/ AVENANT 1 : LOT 1 TERRASSEMENT/VRD/ESPACES VERTS –RENOVATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant n° 1 relatif au lot 1– Terrassement/VRD/espaces verts, concernant la rénovation de la mairie et la création d'un réseau de chaleur, attribué à l'entreprise PAULIC Sébastien TP (délibération 48 du 28/05/2020).

Avenant N° 1 : Il s'avère nécessaire de modifier le marché initial par les opérations suivantes : Fourniture et mise en place en tranchée commune avec le réseau de chauffage, 2 tubes PVC lisse en 42/45 en vue d'une liaison entre les 3 bâtiments par le tirage d'une fibre optique.

Qui se traduisent par une plus-value de 875.00€ HT soit 1050.00€ TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider ledit avenant tel que :

Le montant des travaux s'élève désormais à 17078.50.00 € HT soit 20494.20€ TTC.

3°/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2021 ET EVOLUTION des TAUX D'IMPOSITION

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2021. Certaines opérations ont déjà débuté pendant l'exercice 2020. Les reports de ces opérations sont :

- Travaux rénovation de la mairie (2313)	447151.46 €
- Panneaux de signalisations (2315)	9369.65 €
- Matériel informatique (2183)	70.08 €
TOTAL	456 591.19 €

Les financements (reports) attendus sur les opérations engagées en 2020 s'élèvent à **303292.53 €uros**

En complément de ces reports, d'autres subventions sont attendues sur les opérations engagées en 2020. Le total (report + nouveaux financements) s'élèvent à **431213.95 €uros** (Mairie)

Les nouveaux besoins de financement pour l'exercice 2021 dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement sont les suivants :

- Travaux rénovation de la mairie et création réseau de chaleur	208 989,00€
- Mobilier mairie	20 000,00€
- Conteneurs enterrés (délib. 57 du 24/5/2018)	42 750,00€
- Orgue de Quelven	66 336,74€
- Rénovation salle polyvalente	66 684,00€
- Honoraires logement mairie	5 000,00€
- Renouvellement informatique mairie	5 000,00€
- Renouvellement informatique école	6 000,00€
- Petit matériel service techniques	3500,00€
- Matelas gym salle polyvalente	2000,00€
- Illuminations de Noël	2000,00€
- Réfection Voirie communale et parking mairie	74 492,82€
- Panneaux signalisations	5500,00€
- Voirie marquage	2000,00€
TOTAL	510 252,56€

D'autres besoins sont identifiés mais compte tenu des ressources prévisionnelles et des engagements déjà pris, ils ne peuvent trouver place dans ce programme d'investissement 2021. La valorisation de ces divers projets sera étudiée et confirmée pour être priorisés compte tenu de nos capacités de financement, très inférieures à l'évaluation des actions à mener. Cette priorisation amènera une inscription au budget 2021 et dans les limites de celui-ci. Les projets non retenus seront réservés pour les exercices budgétaires suivants.

TAUX IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de l'information donnée par la Direction des Finances Publiques, telle que :

« La réforme de la **taxe d'habitation** (sa suppression totale en 2021 en tant que recette fiscale des collectivités pour la part relative aux résidences principales) emporte des conséquences en matière de détermination du taux de foncier sur les propriétés bâties applicable en 2021, la part départementale de cette taxe revenant désormais en compensation aux communes.

Ainsi, le taux de la **taxe foncière** sur les propriétés bâties 2021 de la commune devrait désormais être égal à la somme du taux communal et du taux départemental qui, pour le Conseil départemental du Morbihan s'établissait en 2020 à 15,26%.

Les habitants de la commune ne devront donc pas être surpris par ce nouveau taux communal qui sera égal à 31,48%, mais sans incidence sur le montant total des taxes à payer sur le foncier bâti.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée des valeurs des taux d'imposition pour l'année 2020

- Taxe d'habitation : 10,96 %
- Taxe sur foncier bâti : 16,22 %
- Taxe le foncier non bâti : 41,74%

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide

- **de maintenir le taux de taxe d'habitation à 10.96%**
- **de maintenir le taux de taxe foncier bâti à 16.22%, augmenté de la part du département de 15.26% soit un taux total de 31.48%.**
- **de maintenir le taux de taxe foncier bâti à 41.74**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/ TRAVAUX SALLE POLYVALENTE (PHASE 2)

La phase 1 étant en cours, installation de la chaudière et du réseau de chaleur, il est nécessaire de préparer la phase 2, par l'aménagement de salle polyvalente. Un réseau hydraulique pour le chauffage viendra se substituer aux radiants électriques actuels. Ces travaux seront complétés par la réfection de l'isolation, des faux plafonds mais aussi une amélioration de l'isolation acoustique et pour finir le rafraichissement des peintures.

Planning prévisionnel : septembre 2021 à mars 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, de demander les subventions correspondantes et de valider la proposition tarifaire du maître d'œuvre, au prix de 8,80% du montant estimé des travaux 95000€ soit 8360.00€ + 2210.00€ HT de diagnostic initial,
Soit un montant total de 10570€ HT et 12684.00€ TTC.

SALLE POLYVALENTE : estimation

Dépenses	MONTANT HT	Sous totaux
MAITRISE D'ŒUVRE Diagnostic	2 210,00	
MAITRISE D'ŒUVRE (8,80%/estimation travaux)	8 360,00	
Sous Total Maîtrise œuvre		10 570,00
Remplacement du système de chauffage	35 000,00	
Désamiantage et remplacement de la couverture	15 500,00	
Traitement de charpente	3 500,00	
Isolation toiture et plafonds suspendus	25 000,00	
Isolation /correction acoustique	6 000,00	
Peintures	10 000,00	
Sous total Entreprises		95 000,00
TOTAL des dépenses		105 570,00

5°/ TRAVAUX MAIRIE (PHASE 2)

La phase 1 étant en cours, il est nécessaire de préparer la phase 2, consistant en la création d'un logement social au 1^{er} étage de la mairie et la réhabilitation des 2 logements existants au 2^{ème} étage. Ces espaces sont aussi concernés par l'installation du nouveau réseau de chauffage. Ces travaux seront conduits sur 2022 après ceux de la salle polyvalente (contraintes budgétaires imposant cette programmation)

La proposition de l'architecte, maître d'œuvre doit cependant être validée dès cette année pour permettre la réalisation des études sur l'exercice 2021 et travaux en 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, de demander les subventions correspondantes et de valider la proposition tarifaire du maître d'œuvre, au prix de 8,60% du montant estimé des travaux 90000€ soit : 7740.00€ + 640.00€ de diagnostic,
Soit un montant total HT de 8380.00€ soit TTC de 10056.00€

6°/ VENTE DE TERRAIN KERSALOUSSE

Des particuliers, propriétaires à Kersalousse ont demandé l'achat des parcelles ZM 166 et 167, jouxtant leur propriété, d'une surface de 48 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de céder les parcelles ZM 166 et 167 sises à Kersalousse, d'une surface de 48 m² aux demandeurs pour un montant de 1 € le m² HT, augmenté de la moitié du coût de bornage soit 432€. Les frais de notaire restent à la charge de l'acheteur.

7°/ PARTICIPATION AU PROJET EOLIEN

L'adjoint en charge de la commission transition écologique, cadre de vie, agriculture, informe l'assemblée, d'un projet éolien (6 éoliennes), en cours sur la commune de Séglien, en limite de Silfiac. Le conseil municipal donne un avis favorable (6 voix pour, 0 contre, 9 abstentions) à la poursuite de demande d'informations pour une éventuelle participation financière de la commune au projet.

8°/ QUESTIONS DIVERSES :

8-1°/ REVISION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « DÉFAILLANCE ELECTRIQUE » AVEC LA MAPA DE GUERN :

La convention de partenariat « défaillance électrique », en cas d'événements climatiques entraînant une défaillance électrique, prévoit la mise à disposition, par la municipalité, d'un tracteur permettant l'installation d'un alternateur au sein de l'établissement dès qu'une rupture d'alimentation électrique est annoncée pour une durée égale ou supérieure à 6 heures.

Aussi, pour assurer la continuité des soins auprès des résidents dans les meilleures conditions, l'avenant n°2 prévoit le branchement de l'alternateur en cas d'une défaillance électrique confirmée égale ou supérieure à 4 heures.

Par ailleurs, cet avenant prévoit la possibilité d'un reversement partiel ou total à la municipalité d'un dédommagement qui serait perçu par l'établissement de la part du fournisseur d'énergie suite à une coupure d'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander la modification de la convention afin que le coût de location d'un tracteur soit pris en charge intégralement par la Mutualité 56. La commune s'engage à réaliser toutes les opérations logistiques afin de brancher la génératrice afin que les services de la MAPA ne souffrent pas des interruptions du réseau électrique.

INFORMATIONS

1°/ POPULATION 2021

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'INSEE a fourni les nouveaux chiffres de la population 2021 : soit population municipale : 1310 (+4) et **population totale 1348(+2)**.

Informations INSEE	population municipale	population comptée à part	population totale
2020	1306	40	1346
2021	1310	38	1348

La population totale comprend la population municipale augmentée de la population comptée à part (-2) (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune).

A noter pour la première fois depuis plusieurs années de déflation, ce calcul de l'INSEE nous affiche un gain de population certes faible, +2, mais néanmoins encourageant et peut-être annonciateur d'un renversement de tendance. Le marché de l'immobilier très actif sur notre commune conforte cette analyse. La vente de terrains aménagés du lotissement de Bellevue est de ce point de vue favorable et à ce jour seuls 6 terrains ne sont pas réservés.

2°/ GUERN ACTUS DE MARS 2021

Les articles sont à remettre à la médiathèque (mediatheque.guern@orange.fr) avant le 15 Février, dernier délai.

3°/ BILAN ANNUEL ASSOCIATION GUERN/MALGUENAC

L'adjointe, présidente de l'association Guern/Malguénac présente à l'assemblée le bilan annuel de l'ALSH Guern/Malguénac tel que :

ALSH 2020	Nombre enfants		Dépenses	recettes	Déficit	Coût Guern
	Malguénac et ext.	Guern				
février 2020	78	23	8 003,30	4 738,30	3 265,00	792,00
été 2020	121	30	30 071,79	14 769,25	15 302,54	3 180,97
octobre 2020	62	13	5 506,77	3 834,90	1 671,87	323,23
Total	261	66	43 581,86	23 342,45	20 239,41	4 296,20
Régul. 2019						-30,00
Gestion administrative et comptable			2H/sem à 25H/H sur 24 semaines			1 200,00
					Total général	5 466,20

4°/ DECISIONS PRISES EN DELEGATION DE SIGNATURE

4-1°/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BP PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative n° 1 sur le budget panneaux photovoltaïques, telle que :

Dépenses Fonctionnement :

66111 : Intérêts + 9.76 €

Dépenses Fonctionnement :

6135 : Locations mobilières - 9.76 €

4-2°/ DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative n° 3 sur le budget Commune, telle que :

Dépenses Fonctionnement :

66111 : Intérêts + 234.00 €

Dépenses Fonctionnement :

6112 Prestations TAP - 234.00€

Dépenses Investissement :

1641 : Capital + 604.66 €

Dépenses Investissement :

020 : dépenses imprévues - 604.66 €

4-3°/ DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative n° 4, par valorisation des travaux exécutés par les services techniques (travaux en régie) sur le budget Commune, telle que :

Dépenses Investissement :

040 : ARTICLE 2181 : INSTALLATIONS GENERALES AGCT ET AMGTS : + 5407.23€

040 : ARTICLE 2135: AUTRES INSTALLATIONS MATERIELS : + 1310.94€

Recettes Investissement :

021 : VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :- 6718.17€

Dépenses Fonctionnement :

023 : ARTICLE 2181 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :- 6718.17€

Recettes Fonctionnement :

042 : ARTICLE 722 : TRAVAUX EN REGIE :+ 6718.17€

4-4°/ DECISION MODIFICATIVE N° 5 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative n° 5 sur le budget Commune, telle que :

Dépenses Investissement :

ARTICLE 2151 : RESEAUX DE VOIRIE : - 184 000.00€

Dépenses Investissement :

ARTICLE 2313 : IMMOBILISATIONS EN COURS : + 184 000.00€

4-5°/ MODIFICATION DE L'AFFECTATUIN DU RESULTAT DE CLOTURE 2019 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la modification de l'affectation du résultat 2019 suite à une erreur de saisie de la délibération n° 33 du 06/03/2020,

Le résultat est affecté :

- Le déficit d'investissement de **305 244.18 €** est constaté en investissement,
- L'excédent de fonctionnement de **196 827.91 €** est affecté à la section d'investissement.

5°/ QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LERAY Gurvan, président de la commission Patrimoine, tourisme et culture informe l'assemblée des expositions à venir, à la médiathèque au cours de l'année 2021.

- Exposition photos de chapelle de l'artiste Janol Apin (artiste guernate) en cours ;
- Exposition de peinture de l'artiste Marie GODEST de Melrand (février, mars, avril)
- Exposition de photos « petits vélos » avec l'artiste Janol Apin, en lien avec le passage du tour de France (mai juin)

Prochain conseil municipal : jeudi 25 février 2021 à 20h30 (changement de date)